

Avertissement de pluies intenses à l'échelle des communes (APIC) et Vigicrues Flash

**Des services d'avertissement en
appui à la gestion de crise locale**
au bénéfice des préfetures, mairies,
intercommunalités et gestionnaires de réseaux



Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues rapides de petits cours d'eau, avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens.

Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère chargé de la Transition écologique ont créé deux outils d'avertissement spécifiques pour répondre aux besoins des autorités locales responsables de la gestion de crise :

► **APIC** (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes), proposé par Météo-France, vous avertit lorsque les précipitations en cours dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel.

► **Vigicrues Flash**, proposé par le réseau Vigicrues, vous avertit d'un risque de crues soudaines dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la Vigilance crues.

Ces outils sont complémentaires de la Vigilance météorologique (Météo-France) et de la Vigilance crues (Vigicrues) qui informent les pouvoirs publics et les citoyens des risques hydro-météorologiques dans les prochaines heures, jusqu'au lendemain minuit dans l'Hexagone et la Corse.

APIC

Le service d'avertissement des pluies intenses en appui à la gestion locale de crise

Les précipitations intenses, souvent dévastatrices, figurent parmi les phénomènes météorologiques les plus difficiles à prévoir. Les violentes cellules orageuses à l'origine de ces pluies concernent le plus souvent des zones limitées (quelques dizaines de km) sur une courte durée (quelques dizaines de minutes à quelques heures).

APIC permet de suivre en temps réel les précipitations intenses en cours et d'être informé de leur caractère exceptionnel. Ces avertissements complètent la Vigilance météorologique et les prévisions de phénomènes dangereux qui fournissent une estimation des risques respectivement dans les prochaines heures, jusqu'au lendemain minuit dans l'Hexagone et la Corse, et jusqu'à 7 jours. APIC constitue un outil d'aide à la décision pour la gestion de crise au niveau local (plans Orsec, plans communaux de sauvegarde par exemple).

Des avertissements sur toutes les communes de l'Hexagone et de la Corse

Les données utilisées par les APIC sont principalement issues du réseau de radars météorologiques de Météo-France, complété par les données de pluviomètres. Cette complémentarité permet une couverture intégrale du territoire hexagonal par le service APIC. Le service APIC est également proposé outre-mer, à La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Nouvelle-Calédonie.

Un suivi en temps réel

En cas d'épisode pluvieux abondant dans au moins une des communes de votre abonnement, vous recevez un message (par SMS, courriel et message vocal) précisant le niveau des précipitations (« intense » ou « très intense »). Cette qualification est destinée à vous informer de la durée de retour des épisodes pluvieux, à savoir de la fréquence des événements d'intensité équivalente.

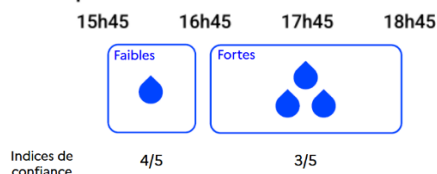
Un nouvel avertissement vous est envoyé si le phénomène pluvieux s'aggrave (passage de « intense » à « très intense »). Les informations sont actualisées toutes les quinze minutes. Lorsqu'une commune est concernée par un APIC, il est possible d'afficher la prévision des pluies dans les 3 heures sur la cartographie la plus récente et les indices de confiance associés, par simple clic sur la commune concernée.

Selongey (21599)

Précipitations très intenses observées

Avertissement en cours depuis 15h15

Pluies prévues :



Exemple de bulle d'information sur la prévision des pluies dans les 3 heures pour la commune de Selongey.

APIC Métropole

Mercredi 04 septembre 2024 à 22h45

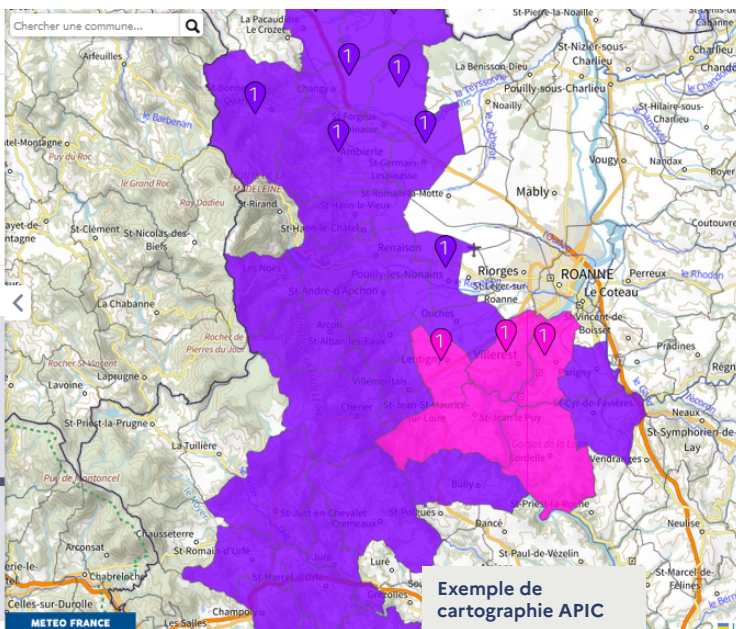
Légende

Précipitations très intenses	31 communes
Précipitations intenses	74 communes
Service dégradé	0 commune
Communes non surveillées	
Avertissements des 15 dernières minutes	17 10

Rafraîchissement automatique

Mercredi 04 septembre

23h00	39	63	2	Q
22h45	31	74		Q
22h30	22	68		Q
22h15	10	61		Q
22h00	14	43		Q
21h45	12	45		Q
21h30	12	40		Q
21h15	12	39		Q
21h00	11	35		Q
20h45	9	38		Q



Fonctionnement d'APIC

- Les précipitations sont suivies et leur intensité évaluée en continu grâce au réseau de radars météorologiques et de pluviomètres de Météo-France et des réseaux partenaires.
- Ces données permettent d'évaluer la quantité d'eau arrivant au sol toutes les quinze minutes, avec une résolution d'1 km. Les cumuls de précipitations observées sur des périodes allant de 1 à 24 heures sont comparés à des références climatologiques locales.
- Lorsque les seuils correspondant à des durées de retour de 10 ans (intense) et 50 ans (très intense) sont dépassés sur une commune ou un département, les abonnés sont avertis.

L'information sur une commune peut être ponctuellement indisponible en cas de panne ou de maintenance sur les radars ou les pluviomètres utilisés pour mesurer les cumuls de pluie. En cas de pluies prévues dans les 3 prochaines heures, la commune est alors signalée en « Service dégradé » (en gris foncé) sur la cartographie.



Vigicrues Flash

Détection automatique du risque de crues soudaines

Les inondations représentent le premier risque naturel en France. Elles menacent des vies, des habitations, des emplois sur l'ensemble du territoire. 17 millions de Français sont exposés au risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

Vigicrues Flash est un service d'avertissement gratuit accessible à tous, sur abonnement, proposé par le réseau Vigicrues du ministère chargé de la Transition écologique. Ce service vous permet d'être informé en cas de risque de crue rapide dans au moins une des communes de votre abonnement.

Fonctionnement du service

Le service Vigicrues Flash repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par Météo-France. Lorsqu'un risque de crue soudaine est identifié pour un cours d'eau de votre territoire dans les

prochaines heures, vous recevez automatiquement un avertissement indiquant un risque de crue forte ou un risque de crue très forte. Vigicrues Flash est un outil d'aide pour la gestion de crise au niveau local.

Fréquence d'envoi des avertissements

L'estimation du risque de crues est mise à jour toutes les 15 minutes. Les avertissements sont envoyés en cas d'apparition ou d'aggravation d'un risque de crues dans votre territoire par SMS, courriel et/ou message vocal. Ces avertissements ont une durée de validité de 6 heures. Au-delà, si le risque persiste dans votre commune, un nouveau message vous est envoyé.

Communes bénéficiaires

Le service Vigicrues Flash est disponible pour plus de 11 400 communes. Pour savoir si Vigicrues Flash est disponible dans votre commune et quels cours d'eau sont suivis, consultez la carte accessible depuis Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr).

Il est possible que certains cours d'eau de votre commune ne soient pas couverts par le service Vigicrues Flash. En effet, les cours d'eau trop petits ou à comportement spécifique (influencés par des barrages par exemple) ne peuvent pas bénéficier de Vigicrues Flash. Enfin, la couverture de ce service ne concerne pas les cours d'eau surveillés dans le cadre de la Vigilance crues.

Complémentarité entre la Vigilance crues et Vigicrues Flash

Le réseau **Vigicrues**, chargé de la prévision des crues et des inondations, surveille les principaux cours d'eau du territoire, soit 23 000 km en métropole.

En expertisant les données météorologiques transmises par Météo-France et les données hydrométriques issues des stations de mesure implantées le long des cours d'eau, les acteurs du réseau Vigicrues établissent la Vigilance crues pour les 24 heures à venir. Ils la publient au moins deux fois par jour sur le site vigicrues.gouv.fr tous les jours de l'année afin d'avertir le grand public et les autorités d'un danger potentiel d'inondations.

Le dispositif **Vigicrues Flash** offre, quant à lui, un système d'avertissement automatique en cas de risque de crues soudaines sur les cours d'eau non couverts par la Vigilance crues, car soumis à des réactions trop rapides (plus de 39 000 km de cours d'eau en France hexagonale actuellement).

VF Métropole

Jeu 17 octobre 2024 à 20h30

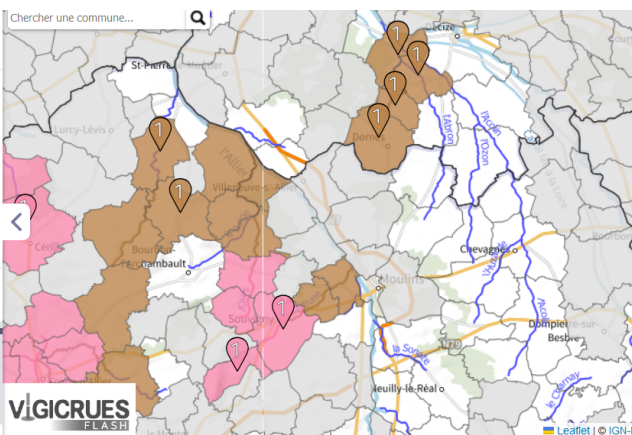
Légende

Risque de crue très forte	153 communes
Risque de crue forte	111 communes
Service indisponible	0 commune
Communes non surveillées	
Avertissements des 15 dernières minutes	15 4

Rafraîchissement automatique

Jeu 17 octobre

20h45	152	113	🔍
20h30	153	111	🔍
20h15	157	105	🔍



Jeu 17 octobre 2024 à 20h30



Exemple de
cartographie
Vigicrues Flash

Modalités d'inscription

S'inscrire en ligne

- ▶ L'abonnement aux dispositifs APIC et Vigicrues Flash est un service gratuit réservé aux préfetures, mairies, intercommunalités et opérateurs de réseaux sensibles aux fortes précipitations.
- ▶ Le site apic-pro.meteofrance.fr permet de créer un compte, de gérer ses abonnements et de visualiser les avertissements en cours ou récents (dernières 72 heures).
- ▶ Les messages d'avertissement APIC et Vigicrues Flash sont diffusés automatiquement et simultanément aux abonnés par SMS, courriel et message vocal.
- ▶ Le public peut par ailleurs consulter les services APIC et Vigicrues Flash à partir des sites Vigilance météorologique et Vigicrues, mais ne peut pas s'abonner aux avertissements.

Interface d'abonnement à APIC et à Vigicrues Flash pour les acteurs institutionnels

... apic-pro.meteofrance.fr

Consulter la cartographie

... apic-vigicruesflash.fr



Comment s'abonner ?

- ❶ Sur la page apic-pro.meteofrance.fr, cliquez sur « Créer un compte » et remplissez le formulaire d'inscription. Pour les préfetures, le compte est activé après validation par Météo-France. Pour les mairies, intercommunalités et opérateurs de réseaux, le compte est activé après validation par la préfecture référente.
 - ❷ Une fois votre inscription notifiée par mail, connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe.
 - ❸ Depuis le menu « Mon carnet d'adresse », renseignez les coordonnées des destinataires des avertissements.
 - ❹ Depuis le menu « Mes abonnements », configurez jusqu'à 5 abonnements en choisissant une zone de surveillance et le type d'avertissement par destinataire.
- 💡 **Vous pouvez recevoir des avertissements localisés dans des zones voisines exposées à des pluies intenses pouvant avoir des conséquences sur votre territoire.**
- ➔ Si votre commune est située dans une vallée ou sur une zone littorale, vous pouvez sélectionner les communes en amont pour être informé des pluies intenses qui pourraient avoir des conséquences sur votre territoire.

Besoin d'aide ou d'un renseignement ?

Contactez votre correspondant territorial APIC

Contactez votre correspondant Vigicrues Flash

... vigicruesflash-contact@developpement-durable.gouv.fr



meteofrance.com

À vos côtés,
dans un climat
qui change.



Météo-France est certifié ISO 9001 par Afnor
Certification Siège social : Météo-France,
73 avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé

Réalisation : Direction de la communication

Crédits photo : Getty Images
Imprimé sur papier 100% recyclé
Édition septembre 2025